



## ***Cas concret de réutilisation d'eaux industrielles dans l'industrie laitière.***

**Fabrice LETENEUR**<sup>a</sup>, Jérôme MONTAGNIER<sup>b\*</sup>

<sup>a</sup> *Président Syprodeau, Président néEAU*

<sup>b</sup> *Membre Syprodeau / Directeur Général DR.KUEKE*

La France connaît une situation de crise dans l'approvisionnement en eau notamment depuis 2022. Les consommateurs et les industriels doivent donc miser sur la sobriété.

Les entreprises industrielles dépendent de l'eau pour fonctionner et se développer : les problématiques liées à la qualité de l'eau représentent un risque croissant pour les exploitations.

Le secteur agroalimentaire, dépendant de ressources en eau, se mobilise pour une évolution du cadre réglementaire s'agissant de la réutilisation des eaux non conventionnelles.

L'approche est de réduire, réutiliser et recycler avec un objectif de 100% de réduction de la consommation.

Le plan Eau permet la levée des barrières réglementaires avec la parution des décrets et arrêtés.

Différents types d'eau sont rencontrés dans l'industrie agro-alimentaire.

Le REUSE/REUT permet selon ces types d'eau une réutilisation des eaux issues des matières premières, des processus recyclées, des eaux usées traitées recyclées. La réutilisation d'autres types d'eau spécifique reste interdite.

Il existe aussi des freins économiques : le coût de l'eau est minimum pour un industriel mais l'eau recyclée est rarement compétitive.

Des politiques publiques devraient être mises en place pour inciter les entreprises à investir dans des solutions innovantes de meilleure gestion de l'eau.

### ***Références :***

- Décret du 29 août 2023 - les usages et conditions d'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées traitées.
- Décret du 24 janvier 2024 – cadre général de la production et de l'utilisation des eaux réutilisées pour la préparation de denrées alimentaires.
- Décret du 8 juillet 2024 autorisant l'utilisation de certaines eaux recyclées comme ingrédient entrant dans la composition des denrées alimentaires finales.
- Arrêté du 8 juillet 2024 mettant en œuvre les décrets du 24 janvier 2024 et 8 juillet 2024.

**Mots Clés :** Reuse, Reute, Recyclage, Eau.